

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**(68) Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de
l'Université de Lausanne**

1. PRÉAMBULE

La minorité de la commission est composée de M. Jacques-André Haury.

2. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITÉ

Le plan stratégique pluriannuel de l'Université de Lausanne (UNIL) constitue le seul grand rendez-vous entre l'Université et les autorités cantonales. Ce rendez-vous devrait donc être soigneusement préparé, aborder ouvertement les vrais problèmes et les vrais défis de l'Université et faire l'objet d'une étude approfondie. Autant le dire d'emblée : pour l'édition présente, il s'agit d'un rendez-vous manqué.

L'évaluation oubliée.

Nous traitons du deuxième plan stratégique pluriannuel, le premier ayant porté sur les années 2007 à 2012. La logique et la rigueur auraient exigé que le deuxième plan stratégique fût précédé par une évaluation du premier. Or, contrairement à ce qui est annoncé à la page 8 de l'EMPD, cette évaluation n'a pas été annexée et il a fallu intervenir auprès du secrétariat du Grand Conseil pour l'obtenir avant la séance. En dépit des critiques formulées sur ce point en commission, cette évaluation n'est toujours pas annexée au Plan stratégique sur le site du Grand Conseil, au moment où nous rédigeons ce rapport !

Cette « Appréciation du plan stratégique pluriannuel 2007-2012 par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) » est finalement parvenue à vos commissaires. Ce document frappe par l'absence de tout regard critique : en quelque sorte, l'UNIL a atteint les objectifs fixés (à l'exception de ceux qui n'ont pas pu être évalués) ; mais aucun problème à signaler, aucune correction à apporter. En d'autres termes, rien qui puisse fonder d'éventuelles nouvelles orientations pour le plan stratégique suivant, ce qui explique probablement pourquoi cette évaluation a été « oubliée » au moment de la rédaction définitive du Plan 2012-2017.

On aurait toutefois pu et dû parler d'un problème aigu : le nombre très élevé des étudiants en première année rend la fréquentation des cours difficile. Lorsque les étudiants de première année nous font savoir qu'ils doivent entrer dans les auditoriums une demi-heure avant le début des cours s'ils veulent avoir une chance de trouver une place assise, le moins qu'on puisse dire est qu'il s'agit d'une situation problématique à laquelle la DGES et l'UNIL devraient rechercher une solution. On a finalement appris qu'il avait été décidé de dédoubler certaines volées. Ainsi, il est envisagé de diviser les 800 étudiants HEC de première année en trois volées parallèles. Qui donnera les cours ? Qui aura droit au professeur titulaire, et qui devra se contenter de deuxièmes pointures ? Où parviendra-t-on à trouver les auditoriums nécessaires ? – « Tout va bien, Madame la marquise ! » Bien au contraire, le premier axe du plan stratégique vise à renforcer l'accès à l'Université. Nous y reviendrons.

Des objectifs impossibles à vérifier.

Deuxième remarque à l'endroit de cet EMPD : le plan stratégique décline un certain nombre d'objectifs, détaillés en « mesures » et en « critères de réalisation des objectifs ». A la lecture du document, on est surpris par l'imprécision des critères de réalisation définis. Ils sont formulés de telle manière qu'il sera totalement impossible de dire, le moment venu, s'ils ont été remplis ou non. A ceux qui s'étonnaient de cette imprécision, Madame la Directrice de la DGES a répondu : « Si les critères peuvent paraître relativement flous, c'est que le Conseil d'Etat ne voulait pas les rendre trop figés dans le cadre d'un plan stratégique qui s'inscrit dans une durée de cinq ans ». On aurait mieux fait d'admettre que, pour la plupart d'entre eux, les critères de réalisation des objectifs sont mal définis afin d'empêcher quiconque de vérifier s'ils ont été atteints lors de la prochaine évaluation. Cette formulation imprécise donne une piètre image de l'Université, lieu qui prétend pourtant à l'excellence. Le Conseil d'Etat et sa DGES auraient dû établir une liste beaucoup plus réduite de « critères de réalisation des objectifs », mais les formuler de façon à pouvoir effectivement les utiliser. Ou alors y renoncer.

Les HES ignorées.

Troisième remarque : le plan stratégique ne fait aucune mention (sinon anecdotiquement) des HES. Lorsqu'il est question « des autres hautes écoles vaudoises », c'est surtout, dans l'esprit de Mme la Conseillère d'Etat, l'EPFL, le CHUV et l'IDHEAP. La relation entre l'Université et les Hautes écoles spécialisées constitue pourtant l'un des points centraux de notre politique de formation. Nous venons d'adopter une loi sur les Hautes écoles spécialisées, laquelle a été préparée par la même DGES qui a également élaboré le plan stratégique de l'UNIL. HES et UNIL ne peuvent se développer de façon indépendante ; des coordinations sont indispensables, autant en matière d'enseignement que pour le cursus des étudiants. Il n'est pas admissible que le Conseil d'Etat - et plus particulièrement la DGES dont ce devrait pourtant être la raison d'être ! - puisse élaborer pour cinq ans un plan stratégique de l'UNIL sans mention de relations avec les HES. A moins que, derrière ce silence, ne se cache en réalité un certain mépris pour tout ce qui n'est pas universitaire...

Ces différentes remarques, pourtant fondamentales, engendrent pour nous une grande déception face au plan pluriannuel qui nous est proposé. Sans aller jusqu'à rejeter l'ensemble du document, **nous proposons pour le moins d'exprimer notre déception face au travail présenté par le Conseil d'Etat – plus précisément le DFJC et la DGES - en recommandant l'abstention lors du vote d'entrée en matière.**

REFUSER L'AXE 1

Cet axe exprime un choix : **augmenter autant que possible le nombre d'étudiants de l'UNIL.** C'est un choix idéologique, expression des vieux programmes de la gauche socialiste, pour laquelle le dogme de l'égalité devrait se traduire par l'université pour tous. Evidemment, les choses ne sont pas présentées de façon aussi claire.

Il est expliqué, dans le texte de l'EMPD, que le nombre d'étudiants à l'UNIL est en forte progression en 2005 et 2012, soit 2,68% en moyenne annuelle, c'est-à-dire plus du double de la croissance démographique. On apprend que, pour 2013, la progression est même de 5%. Le rapport ne nous donne pas d'appréciation explicite sur cette évolution, notamment les problèmes qu'elle pose. Mais on comprend que le Conseil d'Etat et l'UNIL s'en réjouissent puisque qu'il est écrit (page 6 de l'EMPD) : « ...la marge de progression du nombre d'étudiants s'estompe à l'horizon 2015. (...) En conséquence, l'évolution du nombre d'étudiants à l'UNIL au cours des prochaines années sera fortement liée (...) à sa capacité à intégrer des populations non théoriques... ».

A l'appui de ses démarches visant à faire augmenter le nombre d'étudiants, le Conseil d'Etat cite un rapport fédéral faisant état d'une pénurie de personnel hautement qualifié. Mais la pénurie touche les professions MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), les métiers de la santé et le domaine de l'enseignement. La profession de médecin mise à part, ces secteurs de pénurie ne sont justement pas ceux auxquels prépare l'UNIL. Le moins qu'on puisse dire est que cette étude,

mise en évidence pour appuyer toute démarche visant à augmenter le nombre d'étudiants à l'UNIL, tendrait plutôt à recommander la démarche inverse ! Quant à la pertinence de citer, comme le fait Mme la Conseillère d'Etat, une étude de l'OCDE dénonçant la faible proportion de jeunes qui obtiennent une maturité académique (19%), on est quand même légitimé à remarquer que la Suisse, probablement en raison de ce faible pourcentage, mais aussi de ses HES et de sa formation duale, est le pays d'Europe qui connaît le plus faible pourcentage de jeunes au chômage ; pas sûr que les leçons de l'OCDE méritent d'être prises en considération dans ce domaine, sinon pour alimenter l'idéologie du « tous à l'université » !

Viendra plus loin la question des doctorants. Comme beaucoup d'étudiants de l'UNIL ne trouvent pas de travail au sortir de l'université, ils n'ont guère d'autre choix que d'y rester en préparant un doctorat. C'est une très bonne opération pour les professeurs qui peuvent ainsi disposer d'assistants dont les recherches vont porter leur nom, et améliorer les fameux « rankings » internationaux. Mais pour ces doctorants, le problème de l'intégration au marché du travail n'est que repoussé, et la recherche d'emploi encore plus difficile pour ces docteurs de 30 ou 35 ans qui se trouvent surqualifiés pour le travail qu'on leur propose et ne peuvent pas tous demeurer à l'Université. Ce problème n'est pourtant pas ignoré puisque le plan stratégique propose comme mesure 4.1.6. de « Valoriser les compétences en vue de carrières extra-universitaires ». N'est-ce pas avouer qu'il y a pléthore ! La voie du doctorat n'a pas à devenir une thérapie occupationnelle pour universitaires au chômage !

Autre élément relevant du dogme, et qui mérite d'être contesté : refuser par principe toute forme de concours. Pas de concours pour l'entrée à l'Université, pas de concours à la fin de la première année d'étude. C'est en réalité une fourberie, par laquelle le Conseil d'Etat et l'UNIL lèsent les étudiants pour sauver leur idéologie.

Dans toutes les facultés, le nombre d'étudiants en première année est au moins le double de ceux qui seront admis à poursuivre leurs études. En médecine, par exemple, on passe de plus de 500 en première année à environ 200 ensuite. Personne n'est dupe : les conditions de réussite au terme de la première année sont calibrées en fonction du nombre d'étudiants que l'on peut admettre pour la suite du cursus, donc bel et bien une forme de concours qui ne dit pas son nom. La différence est que, lorsqu'un étudiant n'est pas reçu au terme d'un concours, il n'est pas considéré comme « en échec ». En revanche, dans le système pratiqué, n'être pas « reçu » est bel et bien comptabilisé comme un échec universitaire, lequel, s'il se répète, exclut définitivement l'étudiant de tout accès à l'université. La question, au minimum, aurait mérité d'être évoquée dans l'axe d'un plan stratégique qui traite de l'enseignement.

Très loin d'aborder ces questions pourtant légitimes et assez fondamentales, l'axe 1 du plan stratégique vise au contraire à « maintenir des études universitaires aussi accessibles que possible », « faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles » et « améliorer la qualité de l'enseignement ainsi que les conditions d'études et de réussite » (compromises par l'augmentation du nombre d'étudiants : mais cela n'est pas dit explicitement).

3. CONCLUSION

Pour notre part, nous considérons que cet axe est l'expression d'une démarche politique idéologique qui doit être refusée par le Grand Conseil : nous vous invitons à **refuser les objectifs 1.1., 1.2. et 1.3. sous la forme de l'amendement suivant** :

Décret, article 1 :

« Le plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'Université de Lausanne est adopté, à l'exception des objectifs 1.1., 1.2. et 1.3.. Il fait l'objet...(suite inchangée). »

Pour le reste, nous vous invitons à vous rallier au rapport de majorité.

Lausanne, le 17 septembre 2013

Le rapporteur :
(Signé) Jacques-André Haury